



Nous avons le plaisir de vous inviter les
Samedi 01 et Dimanche 02 Février 2020
Championnat Départemental 92 SALLE – Adultes

3 départs le samedi (ouvert après le 16 janvier)

FINALE le dimanche

Une heure approximative sera indiquée le SAMEDI

Lieu du concours :

Stade MAURICE HUBERT - Gymnase J.B. AUBRY
21, rue A. Maistrasse – 92500 Rueil Malmaison

Parking gratuit 50 places dans le stade, entrée rue Victorien Sardou - **accès à partir de 7 h 00 le matin**

Horaires des tirs :

| | SAMEDI | | | DIMANCHE |
|------------------------------|--------|---------|---------|-------------------|
| | 8 h 00 | 12 h 00 | 16 h 00 | Phases Finales |
| Echauffement sur cible 30 mn | 8 h 00 | 12 h 00 | 16 h 00 | |
| Début des tirs comptés | 8 h 30 | 12 h 30 | 16 h 30 | 9 h 30 |

- **Inspection du matériel 15 mn avant l'échauffement**
- Ouverture du greffe 1 heure avant le début de l'échauffement.
- A l'issue de l'échauffement, les blasons ne seront pas changés sauf nécessité.
- Une buvette sera à votre disposition pendant la durée du concours.

Blasons :

- Arc classique : trispot vertical Ø 40
- Arcs à poulies : trispots verticaux Ø 40

Remise des Récompenses :

Remise des récompenses Dimanche vers 17h30 suivie d'un verre de l'amitié.

les résultats seront disponibles sur

<http://www.lesarcherssuresnois.fr>

Inscriptions : avant le 16 JANVIER 2020

Tarif : **5.00 euros toutes catégories (CD92)**

9.00 euros pour les extérieurs au Championnat Départemental

Inscription par mail obligatoire à concours@lesarcherssuresnois.fr

: **07 68 46 82 95** jusqu'à 20H30 (répondeur)

ET Pré-inscription OBLIGATOIRE sur le site du Département

La fiche d'inscription et le règlement par chèque à l'ordre des ARCHERS SURESNOIS sont à adresser à :

Mme Edwige MEURINE

236 rue du Ménil 92600 ASNIERES SUR SEINE

En cas de non-sélection, le chèque sera renvoyé

Pour mémoire :

- Les chaussures de type tennis sont obligatoires.
- L'archer doit être titulaire d'une licence ouverte à la compétition en cours de validité, il lui sera demandé soit :
 - Une attestation de licence papier avec photo.
 - Une attestation de licence dématérialisée avec photo sur un support informatique (smartphone ou tablette).
 - Communication du n° de licence (ou nom, prénom) avec justificatif officiel d'identité.
 - Passeport sportif avec photo et n° de licence.
- L'utilisation des flèches carbone est sous la responsabilité des Archers.

